[illegible]

Départs de la ville. [illegible]

De la rue du Canal. [illegible]

CHEMIN A COULISSES DE LA NOUVELLE-ORLEANS ET DE CARROLLTON.

LES prix de passage dans les chars sont comme suit:

Billet seul, pour tout endroit au-delà de la rue Pleasants, 20 cents. [illegible]

LES JOURS DE LA SEMAINE: [illegible]

Arrangements pour les Dimanches:

En outre des heures ordinaires de la semaine, il y aura un train de chars qui partira tous les jours depuis 1 heure jusqu'à 7 heures, de Carrollton et jusqu'à 8 de la Nlle-Orléans; les chars à chevaux partant de Carrollton à 8 heures et demie, excepté les jours de pluie, car alors les chars ne partiront qu'aux heures ordinaires de la semaine. En outre, du 1er mai au 1er août, un train partira de Carrollton à 8 heures du soir, et de la Nlle-Orléans à 9 1/2, prenant la précaution d'avoir 5 chevaux, à l'exception des jours de pluie.

Il y aura à chaque train des chars expressément pour les Dames.

CHEMIN A COULISSES DE LAFAYETTE.

Le trajet sur ce chemin sera comme suit:
Un seul billet, ... 10 cents.
50 billets, ... $4 00
Abonnement par mois (à la fin de chaque mois seulement) et payable d'avance $5 00
Abonnement do do pour enfants $2 50

CHARS DE LAFAYETTE.

De Lafayette, en été, 6 A. M.—De la rue Canal, 6 1/2 A. M.—De Lafayette ad libre, à 6 1/2 A. M.—De la rue du Canal, à 7 idem.

Après quoi ils partiront de Lafayette toutes les demi-heures jusqu'à 7 heures et demie A. M. et de la rue du Canal jusqu'à 8 heures A. M. Pendant le reste de la journée ils partiront de chaque bout du chemin tous les quarts d'heures jusqu'à 8, huit; puis toutes les demi-heures jusqu'à 6 heures P. M., et enfin de la Nlle Orléans toutes les heures jusqu'à 11 heures et demie pendant la saison théâtrale, autrement jusqu'à 10 heures à la Nlle-Orléans et 10 heures et demie P. M. de Lafayette. 18 nov

Cuisines patentées de Berbe.

LES soussignés ayant été nommés par les manufacturiers qui ont obtenu la patente, seuls agents pour la vente de ces cuisines dans l'Etat de la Louisiane, informent le public qu'ils viennent de recevoir un grand assortiment de ces cuisines, tant pour bois que pour charbon, qu'ils offrent à vendre à des prix réduits et s'engagent de les faire poser partout où l'on pourra le désirer.

Ces cuisines ont l'immense avantage, outre celui d'une prompte cuisson, avec très peu de matière, celui de chauffer autant d'eau que l'on peut en nécessiter pour la cuisine, bains, etc, ayant une bouilloire en cuivre contenant 30 à 40 gallons qui est placée de manière à recevoir l'eau des Waterworks et la chauffer à mesure qu'on en retire.

Les personnes tenant maison, sont invitées à venir les examiner une, toute montée en leur magasin, et se convaincre de la supériorité de ces cuisines sur tout ce qui a été introduit de ce genre dans le pays, tant en fait d'économie que de commodité.

S HASPEREAU & Co,
aout—1☞ Rue Condé, No 221.

Magnifique assortiment d'habillement d'hiver.
No 13, rue du Camp.

LE soussigné est arrivé depuis peu du Nord, où il a fait fabriquer dans les meilleures manufactures, un grand assortiment de linge fait au dernier goût. Les personnes qui désirent faire emplette d'habillements, ainsi que les marchands, sont invités à venir visiter son magasin.

Les articles suivants seront vendus au-dessous du cours auquel on pourrait les acheter dans tout autre magasin de la ville.

HABITS et REDINGOTES drap noir, PALETOTS et SACS noir, brun, bleu et olive, PANTALONS casimir noir et fantaisie, PANTALONS castor noir [illegible], HABITS à la Dorsay de toute façon, SACS Tweed [illegible], GILETS en satin noir brodés, GILETS blanc polka, de fantaisie en satin. M. BARNETT,
7aout 13, rue du Camp

GIQUEL & JAMISON,
No. 6, rue Chartres.

REÇOIVENT en ce moment par le steamer Crescent-City, de New-York, et le navire May Flower, du Havre, les articles suivants, qu'ils vendront à très bas prix, [illegible]:
Chapeaux, nouveautés riches.
Indiennes françaises, nouveau goût,
Cachefutre et mousseline de laine nouveautés,
Cachemire noirs et couleurs fantaisies.
Soieries couleurs et noires.
Mousselines de laine unies, de toutes couleurs.
Gants de peau, de soie et de mérinos.
Châles, cachemire et mérinos de toutes couleurs.
Mérinos et cachemirés do do
Barèges, nouveautés pour robes de bal.
Tarlatanes de toutes couleurs
Crêpes do do do
Chemisettes mérinos pour dames, enfants et hommes.
Bas et chaussettes en coton, laine et mérinos.
Cols et pèlerines brodés riches.
Services damassés en pièce.
Mouchoirs batiste unis et brodés.
Voiles et pèlerines noirs et blancs.
Cravates fantaisies pour dames et hommes.
Foulards de toutes couleurs et mouchoirs pour cols.
Corsets français, [illegible]
Dentelles de toutes couleurs pour [illegible]
Rubans en mousseline et en broderie riche.
[illegible]
Corsets [illegible] à chemises.
Toiles do do
Velours noir et de coton.
Ainsi qu'un grand assortiment d'articles trop longs à mentionner. GIQUEL & JAMISON,
30nov No. 6, rue de Chartres.

Soieries nouvelles à la dernière mode, à très bas prix.

C. M. SIMPSON, 28, rue de Chartres, vient de recevoir un grand assortiment de soieries, savoir:
Pout de soie changeante et glacée.
Bois caméléon de toutes couleurs.
Bois écossaises.
Bois à raie et brochée.
Soierie blanche brochée pour robe de mariage.
Satin blanc.
Satin noir, un assortiment complet, large et extra large pour mantelets.
Satin en couleur pour doublure. 1er déc

INDIENNES—10 caisses indiennes américaines au prix de factures.
5 caisses indiennes anglaises grande largeur, bonnes couleurs, dans les prix de 10 cents à 12 1/2 cents la yarde;
Indiennes françaises nouveaux dessins.
Mousselines de laine, un grand assortiment de 12 1/2 cents la yarde. C. M. SIMPSON,
1er déc. 28, rue de Chartres.

MANTELETS ET VISITES.—200 mantelets et visites reçus récemment de Paris, qui seront vendus à très bas prix. C. M. SIMPSON,
1déc 28, rue de Chartres.

Marchandises convenables pour le marché Mexicain.

Schals de crêpe de Chine, brodés, extra riches.
do do do un riches et à bas prix.
Mouchoirs crêpe de Chine, écharpes de do à vendre à bas prix pour l'exportation.
Aussi—1 caisse soie noire [illegible] des manufactures de Barcelone et ayant droit du drawback, qualités et genres assortis, à vendre par C. M. SIMPSON,
13 déc 28, rue de Chartres.

Marchandises pour fourniture de maison.

COURTEPOINTES de Marseille de différentes largeurs.
Nappes damassées de toute dimension.
Serviettes damassées.
Do françaises à raies.
Etoffes damassées en couleur, pour rideaux.
Indiennes françaises bleues, rouges et jaunes, pour rideaux,
Mousselines suisses brochées.
Rideaux brodés à très-bas prix.
C. M. SIMPSON,
1déc 28, Chartres.

VIN—60 barils vin sec de Malaga, à vendre par H. A. NORCROSS,
15 déc 68, rue des Magasins.

CAFÉ DE JAVA—300 sacs, à vendre par H. A. NORCROSS,
15 déc 68, rue des Magasins.

COTONS ECRU—100 balles coton écru, marque de Chicopee D, à vendre par H. A. NORCROSS,
15 déc 68, rue des Magasins.

COTON BLANC—20 caisses coton blanc, à vendre par H. A. NORCROSS,
15 déc 68, rue des Magasins.

EPICES—150 sacs Piment, et 100 do Poivre, à vendre par H. A. NORCROSS,
15 déc 68 rue des Magasins.

MAQUEREAUX — En barils, demi et quarts de barils, à vendre en magasin par H. A. NORCROSS,
15 déc 68, rue des Magasins.

RAISIN—1000 caisses et demi-caisses, à vendre par H. A. NORCROSS,
15 déc 68, rue Magasins.

SUCRE RAFINE—En pain, écrasé et en poudre, à vendre par H. A. NORCROSS,
15 déc 68, rue Magasins.

RIZ—60 barriques en déchargement de la barque Harriet & Martha, à vendre par H. A. NORCROSS,
15 déc 68, rue des Magasins.

SALERATUS—20 barriques, à vendre par H. A. NORCROSS,
15 déc 68 rue des Magasins

A VENDRE, à des termes raisonnables:
Une propriété située rue Enghein, entre Grande et Grande Hommes, mesurant face à la rue Enghein, 30 pieds 11 pouces sur 133 pieds 3 pouces de profondeur. Le dit terrain est [illegible] une bâtisse en bois composée de deux chambres avec cheminées, un cabinet, galerie, un hangard en deux [illegible], commodités, une citerne de 1500 gallons toute neuve, &c., &c., par
6 déc COSTA & Co, No 5, Front Levée.

CIGARES — 100,000 cigares de la Havane! des meilleures qualités, en débarquement du brick Salvador, à vendre par
15 déc COSTA & Co, 5, Front Levée.

TABAC—[illegible] balles "Vuelta Abajo" en [illegible] en débarquement du Salvador, à vendre par
15 déc COSTA & Co, 5, Front Levée.

CACAO de Guayaquil—[illegible] qualité supérieure, en débarquement du Salvador, à vendre par COSTA & Co,
15 déc 5, Front Levée.

SUCRE de la Havane—[illegible] caisses, différentes qualités, en [illegible] à vendre par
[illegible] COSTA & Co, No 5, Front Levée.

CAFE [illegible] de la Havane [illegible] à vendre par [illegible] 31, Gravier.

[illegible] BURGESS & Co., [illegible] Commission [illegible] Nouvelle-Orléans.
☞ Une attention toute particulière sera donnée aux consignations ou expéditions de marchandises

AMUSEMENTS.

SALLE DE BAL WASHINGTON,
Rue St-Philippe, entre Royale et Bourbon.

LE propriétaire de la Salle de Bal Washington a l'honneur d'informer le public que cette salle [illegible] ornée, avec une magnificence [illegible] les autres salles de bal de la ville [illegible] GRANDS BALS PARES et MASQUES [illegible] de chaque semaine.

Le Propriétaire n'a voulu que par sa magnificence la Salle de Bal Washington dépassât de beaucoup toutes les autres salles de la ville. Il a apporté un soin tout particulier aux détails d'arrangements, afin d'offrir tout le confort possible aux visiteurs.

Le Café et le Restaurant de la Salle de Bal, ont été disposés de la manière la plus élégante et convenable. On trouvera dans le Café des liqueurs de premier choix, ainsi que des garçons empressés et attentifs. Le Restaurant sera pourvu de toutes les friandises de saison, et ne sera surpassé par aucun autre de la ville.

Un orchestre brillant, composé d'artistes distingués, a été engagé pour la saison.

L'ordre le plus parfait sera toujours observé.

PRIX D'ENTREE — CAVALIERS, $1.—LES DAMES, GRATIS.

H. B. MORTEDO, Propriétaire.
7 déc—6m A. WHITLOCK, Directeur.

SALLE DE BAL DU GLOBE.
Encoignure St-Claude et St-Pierre, près du Vieux Bassin.

Le propriétaire informe respectueusement ses amis et le public, que ce magnifique établissement ayant été réparé avec le plus grand soin, et tout le goût possible, sera ouvert, pendant l'hiver, à partir de samedi, 23 courant, jour où aura lieu le GRAND BAL PARE ET MASQUE. A dater de cette époque les bals seront régulièrement ouverts tous les Lundis, Mercredis, Jeudis et Samedis.

L'orchestre est composé des meilleurs artistes de la ville, et rien ne sera négligé pour rendre les réunions les plus agréables possible. La police y sera active, et l'ordre le plus sévère sera établi.

SALVADOR VIOSCA, Propriétaire.
GEO. H. STEPHENS, Directeur.

N. B.—On trouvera réuni à cet établissement un café contenant les liqueurs de premier choix, ainsi qu'un restaurant pourvu des friandises les plus recherchées. 25 oct

GRAND BAL
CIVIL et MILITAIRE et SOUPER.
EN HONNEUR DU MAJOR-GÉNÉRAL ZACHARY TAYLOR.
Président des Etats-Unis.

Lequel aura lieu à l'ARMORY HALL, le 8 Janvier 1849.

DIRECTEURS:

Hon. Isaac Johnson,	M. Hutson,
Hon. A. D. Crossman,	R. Pitts,
Hon. Joshua Baldwin,	W. DeBuys,
A. C. Bullitt,	S. S. Prentiss,
Glendy Burke,	Maj. Gen. J. L. Lewis,
*Samuel J. Peters,	*Manuel Blasco,
*P. Pecquet,	William Henderson,
P. W. Farrar,	*G. W. Squires,
W. C. Micou,	Wm. Freret,
J. A. Beard,	Col. J. B. Walton,
R. McAlpin,	*C. M. Waterman,
*J. R. Caldwell,	*Samuel Flower,
*G. O. Lavrison,	Henry Bier,
Théodore Wiltz,	William H. Hunt,
*William Thompson,	*A. Canonge,
P. Blanque,	Col. Forstall,
Gen. Tracy,	R. R. Byles,
*Gen. Augustin,	W. K. Garland.

*Comité d'invitation. 15 déc—1☞

Mme ANGELINA,
PROFESSEUR DE DANSE,
No 218, rue Royale, entre Orléans et Ste-Anne.

Classe pour les enfants tous les lundi, mercredi et vendredi, depuis quatre heures et demie à six heures du soir. 7 déc

PANORAMA MAMOUTH DE STOCKWELL.
Vue du Mississipi.

☞ Ce Panorama est ouvert TOUS LES SOIRS dans la bâtisse du COMMERCIAL EXCHANGE, le dimanche excepté. Le mercredi et le samedi il sera ouvert à partir d'une heure et demi de l'après midi.

Quelques représentations seulement avant son départ pour l'Europe.

Ce Panorama est trois fois plus grand que le plus grand tableau au monde, et représente une vue fidèle d'une étendue de trois mille cinq cents lieues de pays, traversant des Etats de l'Union et embrassant au-delà de

Quinze degrés de latitude.

Les dessins ont été faits sur les lieux par M. Stockwell, et sont des copies exactes des plus belles vues du monde. Toutes les villes, villages bourgs et débarquements s'y trouvent compris.

Du golfe du Mexique aux chutes St Antoine, au nombre des villes se trouve la Nouvelle-Orléans, Natchez, Vicksburg, Memphis, St Louis, Galena, la ville des Mormons, Nauvoo, avec leur Temple, &c. &c. Un nombre considérable de steamboats (chacun la copie exacte de l'original) sont représentés marchant, faisant du bois, amarrés aux débarcadères, brûlant, échoués ou se heurtant, &c., ainsi que beaucoup de navires de différents genres, montant ou descendant le fleuve. Les vues du haut du fleuve représentent des villages Indiens, des campements, des Indiens chassant le buffle et des

Groupes d'Indiens en grand costume,

Dansant, jouant à la balle, péchant ou s'armant pour la guerre. En un mot, ce Panorama est le plus parfait qui ait jamais été exposé [illegible].

☞ Prix d'entrée 50 cts. Enfants, moitié prix. On entre par la porte qui donne rue Perdido.

☞ Le Panorama commencera à mouvoir à 7 heures tous les soirs.

15 déc—1m J. M. WESTON, Directeur.

L'Esclave Grecque de Powers.

CETTE magnifique statue qui fait l'admiration des villes de Boston, New York, Philadelphie et Washington, est maintenant exposée à la Galerie de Cooke, No. 12, rue St-Charles.

Suivant les volontés du généreux propriétaire, les recettes doivent être appliquées à la fondation d'une maison d'asile pour les femmes pauvres.

On peut se procurer les pamphlets décrivant l'ouvrage, à la porte, chez les libraires et aux hôtels. Prix: 10 cents.

PRIX D'ENTRÉE—50 cents—Les enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix. Billets pour le temps de l'exposition, $1.

Heures de l'exposition, de 9 heures A. M. à 10 heures P. M. 9 déc—1m

FABRIQUE DE CHAPEAUX FRANÇAIS.
EN GROS ET EN DÉTAIL.
J. BENAZECH,
Inventeur d'un nouveau chapeau imperméable, rue Toulouse, 27.

OFFRE au Public des Chapeaux de toutes qualités, élégamment garnis et au dernier goût.

Il confectionne en 24 heures toute qualité de chapeau sur mesure, n'importe quel que soit le goût de l'acheteur.

Les prix pour les personnes qui désireront prendre un abonnement, seront selon les qualités.

La vente en gros est d'un grand avantage à MM. les marchands; ils trouveront dans cet établissement des chapeaux très bien confectionnés et d'un prix très modéré. Tout marchand qui aura déjà fait achat d'une douzaine de chapeaux, aura la facilité d'assortir les entrées au fur et à mesure qu'il en aura besoin au même prix de la douzaine.

(Nota). Le nouveau chapeau imperméable peut résister à la pluie, la transpiration lui est imperméable. J. BENAZECH,
6déc—3m 27, Toulouse.

EN débarquement du navire Della Chapla, capitaine McNear, de Bordeaux:
36 barriques vin rouge bon ordinaire, St Estèphe et Médoc, 16 do du 1840 et Julien Médoc; 20 do do St Emilion, Irecedes; 16 do do 1844 St Julien Médoc; 12 do 1844 Pauillac do; 19 do do do St Estèphe do; 15 do vin blanc Haut-Sauterne; 10 barils do do 100 do à Sauterne; 9 do do vieux Haut Sauterne 1844; 9 do do do 1840; 52 caisses vin rouge Pontet St Estèphe, 1er vin de 1841; 25 do do Château Léoville do 1841; 25 do do do 1844; 25 do du Château Margaux de 1841; 25 do do do 1844; 25 do do blanc Haut Sauterne, vieux de 1840; 18 barils vinaigre blanc de Meyhier frères; 20,000 bouchons [illegible]; 5,000 do mi-longs fins do; 5,000 do do fins fins do. A vendre par B. TALAMON,
14déc 182, et 186, rue Royale.

EN débarquement du navire Orizimbo, capitaine [illegible], de Bordeaux:
16 barriques vin blanc Haut Sauterne.
34 barils do do
72 caisses de 24 pots prunes sèches, nouvelle récolte, bouchées en verre et à liège, de différentes grandeurs, à vendre par B. TALAMON,
14déc 182—186, rue Royale.

VIN DE CHAMPAGNE.—300, paniers marque Natchez, en déchargement du navire Swanton, du Havre. RAYMOND CARUZAC,
13 déc 34, Vieille Levée.

EN débarquement du navire Orizimbo, venant de Bordeaux:
50 caisses prunes, boîtes transparentes,
21 quarts eau de vie, marque Castillon, 48 pcs,
18 barils vinaigre blanc, à vendre par AUG. MOLIER,
20déc No. 22, vieille Levée

VIN ROUGE—107 barriques vin rouge en débarquement du navire Fol, à vendre par AUG. MOLIER,
20déc 22, Vieille Levée.

VIN de Champagne qualité supérieure, de M. Binet Peuvrel, propriétaire à Avize Champagne; 200 paniers en grandes bouteilles; 100 do en demi bouteilles, en débarquement du navire La Foi, venant du Havre, à vendre par A. CARRIERE,
20déc 21, Vieille Levée

LE soussigné, seul agent pour le Sud, de M. D. Peuvrel, aura constamment en main de ses vins; lesquels il vendra au commerce à des prix modérés. A. CARRIERE,
20 déc 25 Vieille-Levée

PRUNES sèches de choix—75 caisses en paquets de douze chaque, grandeur assorties, à vendre en débarquement du navire Radius, venant de Bordeaux, par A. CARRIERE,
20 déc 25, Vieille Levée.

EAU DE VIE DE COGNAC supérieure en demi pipes, quarts et huitièmes, en débarquement du navire Radius, venant de Bordeaux; à vendre par A. CARRIERE,
20 déc 25, Vieille Levée

CHAMPAGNE—120 paniers vin de Champagne en débarquement du navire Fol, à vendre par COURVOISIER & Co,
10déc Encoignure Royale et Orléans

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet des meilleures marques, toujours en main, et à vendre par J. M. CABALLERO,
18 déc 39, Vieille Levée

CIGARES de la Havane—263,830 cigares qualités assorties, en déchargement du brick Salvador, et à vendre par J. M. CABALLERO,
18 déc 39, Vieille-Levée

CIGARES PRINCIPES—200,000 cigares principes, de la marque bien connue du [illegible], ayant droit au drawback, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
18 déc 39, Vieille-Levée.

BAINS SULFUREUX ET DE VAPEUR.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il continue à préparer et administrer ses bains dans le local où se trouve sa fabrique de parfumerie, rue Saint-Louis, No 263, entre les rues Villeré et Robertson.

L'efficacité de ces Bains est déjà connue dans un grand nombre d'affections chroniques de la peau, telles que la gale, le prurigo, les dartres, la teigne, &c. &c. On s'en est servi avec un succès remarquable contre d'autres maladies ayant souvent rebelles aux ressources de l'art, comme les rhumatismes anciens, la goutte atonique, la paralysie, les scrofules, les engorgements des glandes, [illegible]. Des médecins distingués font les plus grands éloges en les prescrivant journellement dans les maladies invétérées, qui réclament l'emploi d'un agent sudorifique puissant. Les succès obtenus par cette méthode de traitement sont consacrés par le laps de temps qui s'est écoulé depuis la guérison de ces malades.

Le soussigné espère que les soins qu'il a mis à satisfaire les personnes qui ont honoré son établissement de leur patronage, lui procureront pour l'avenir la confiance des malades dont le traitement réclame l'application des bains sulfureux ou de vapeur. F. MAUBERRET.
15mai—1an

VIN ROUGE [illegible] à vendre par [illegible] F. DUBACH [illegible]
7 déc [illegible]

VERRES A VITRES—1600 caisses vitres [illegible] en débarquement du navire Hero, à vendre par NATHAN JARVIS & Co,
[illegible] Magasins et Commune

Librairie de Lefèvre.
210 rue Royale.

DICTIONNAIRE national (français) [illegible]

[illegible]

Cours d'Histoire complet, par l'Abbé Drioux,
Do do par le père Loriquet,
Do do par Mme de Saint-Ouen,
Do do par Letellier &c.
Les ouvrages pour l'étude de la langue française par Letellier, Charles Martin, Noël et Chapsal, Poitevin, etc.
Encyclopédies pour étrennes.
Ecritoires complets pour l'usage des bureaux et écoles.
Plumes d'acier supérieures et à bas prix.

LIVRES PIEUX.
Manuel de Piété,
Nouvelles à Marie, par l'Abbé Le Guillou,
Paroissiens riches pour étrennes,
Souvenir de Conférences,
La Vierge, par l'Abbé Orsini,
Bréviaires, Diurnals, Missels à l'usage des missionnaires,
Panorama de Rome, magnifique gravure de 4 pieds de long sur un pied,
Images fines et communes,
Portraits de Pie IX et de l'Archevêque de Paris,
Croix et médailles en or et argent,
Chapelets riches et communs,
Crucifix ivoire, bronze et cuivre,
Bénitiers riches et communs,
Médaillons, riches, en cadres dorés,
Grand assortiment de livres pour l'usage des familles et des pensionnats de maisons religieuses.
ALMANACH calculé pour la Nlle-Orléans pour 1849.

☞ Commission en tout genre pour la France et la Belgique. 8 déc

BEAUVALET & CO.
MODES ET NOUVEAUTÉS,
RUE DE CHARTRES, No 82,

ONT reçu par les derniers arrivages du Havre, un grand assortiment de marchandises convenables pour la saison, et parmi lesquelles se trouvent les articles suivants:

Rubans, fleurs artificielles, chapeaux de soie et de paille, passementeries, tulles, dentelles, crêpes, blondes, broderies blanches et couleurs, et beaucoup d'autres articles de nouveautés. 8déc—30t

J. FEYTEL,

A l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient de recevoir un grand assortiment de nouvelles marchandises qu'il offre en vente à partir de ce présent mois.

Ces marchandises consistent principalement:
En excellentes montres patentes anglaises.
do do do françaises,
do do pour dames.
Pendules de modèles tout nouveaux.
Un choix complet et du dernier goût de bijouterie, telle que:
Chaînes pour hommes et pour dames.
Boucles d'oreilles.
Bagues et bracelets.
Epingles et épinglettes, &c. &c.
Couverts en argents de toutes sortes.
do 5 fils.
do pour dessert.
Timbales et gobelets.

J. FEYTEL saisit cette occasion pour se recommander de nouveau à ses nombreux clients, pour les réparations de montres et de pendules, auxquelles, comme par le passé, il continue d'apporter tous ses soins. 24déc

Spécifiques pour les Maladies Secrètes.

CES spécifiques sont faciles à prendre et guérissent promptement.

On les trouve à la pharmacie de J. Ducloux, rue de la Levée, No 7, vis-à-vis le marché du port de municipalité. 30 juil—6m

COSTA & Co,
SUCCESSEURS DE G. JORDA,
Importeurs de produits de la Havane,

ONT constamment en mains un assortiment général de CIGARES, SUCRE et CAFE qu'ils vendront aux prix les plus bas du marché.
6avril—1an Front Levée, No 5.

JOHN O. WOODRUFF & Co,

MAISON de commission; agents de la ligne de paquebots de la Louisiane et New-York.
No 93, rue des Magasins.
JOHN O WOODRUFF, JAMES R WOODRUFF
14jan

DEPOTS DES VERITABLES FRICTION MATCHES
DE Wm A. CLARK,
No 200, Rue du Cirque.
No 114, Vieille-Levée, entre les deux marchés
L A GUILLEMAIN, Agent
12fev—1an

CHS. A. BARRIERE,
Magasin de Marchandises Françaises, Anglaises et Américaines,
No 20, rue de Chartres, NOUVELLE-ORLEANS.
Importeurs directs de marchandises françaises
6juin

NOUVEAU SYSTEME DE VIDANGES A LA POMPE
AVEC DESINFECTION ET FOSSES INODORES PORTATIVES.
TRIMAILLE, Entrepreneur.
Passage de la Bourse, No 9,
Entre St-Louis & Conti.
[illegible]—1an Et encoignure [illegible]

WILLIAM DAVIDSON & Co.
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES
17, rue St-Charles
NOUVELLE-ORLEANS. 17 jn

J. H. JONES & LYMAN POTTER.
Avocats. No 32, rue [illegible],
Vis-à-vis la Cour du Recorder. 9 oc—1an

J. H. SHOOT,
AVOCAT ET COMMISSIONNAIRE
Pour la Louisiane, Mobile, Alabama.
5 juin—1an.

ERNEST E. MOUGIN,
Pharmacien,
Encoignure Douane et Dauphine.
Le bureau du Dr. J. B. LANDREAUX est dans la même maison. 18 sept—1 an

Aux Marchands, Habitants et Médecins de la campagne.

ON trouve toujours chez le soussigné des médicaments, drogues, produits chimiques, instruments de chirurgie et autres, &c. &c., garantis de première qualité et à des prix modérés; ils sont reçus directement de Paris, et des autres [illegible] d'Europe et du Nord, et peut entreprendre toutes les commandes [illegible].

A. A. PEYCHAUD,
21 jan—1an camp 123, rue Royale.

Marchandises au Drawback.

REÇU par les navires Ferrière et Brunswick, du Havre:
Coutils grands et qualités assorties;
Casimirs couleurs claires, et mérinos à habits et pantalons;
Mouchoirs imprimés soie;
Bas et chaussettes coton assortis;
Châles de laine, de crêpe, et altère;
Mousselines suisses brodées;
Percales imprimées;
Mouchoirs madras et coton imprimés;
Bretelles différents genres et qualités;
Bottines noires et en couleurs, à vendre par LORNE & FROIS,
12 déc 21, rue de Chartres.

GENIEVRE DE HOLLANDE—15 pipes en débarquement du navire Emily Taylor, de Rotterdam, de la marque bien connue de A. Nolet, impérial double Aigle très fort en preuve, à vendre par A. CARRIERE,
28déc 25, Vieille Levée.

Huile chimique ou camphine, et Esprit de Gaz.

LES soussignés auront constamment en magasin une grande quantité de camphine de première qualité et qui sera toujours très fraîche, attendu qu'ils viennent de prendre des arrangements avec les fabriques du Nord pour en recevoir toutes les semaines, et qu'ils vendront meilleur marché qu'aucun autre magasin ou détaillants en voiture.

S. HASPEREAU & Co,
21 Nov No. 22, rue Condé.

THOMAS C. PAYAN & Co.

Manufacturiers et Marchands d'habillements en gros et en détail, No. 10, rue du Canal, bâtisse Paulding, entre les rues Chartres et Vieille Levée.

NOUS venons de recevoir en sus de notre assortiment de linge fait, par les navires Manchester, Genessee, Palestine, Crescent City et Falcon, les marchandises d'automne suivantes, que nous offrons de vendre à très bas prix, pour du comptant ou papier équivalent.

MARCHANDISES DE PLANTATION—Kerseys, Lindseys, laine mélangée, couvertes grises, bleues, vertes et brunes; draps pilote bleu et noir; pardessus, paletots, sacs, jaquettes; de rondes, habits de toutes les couleurs et de tous les genres; habits et pantalons en satinet noir, mêlé et fantaisie; gilets croisés, noirs et mélangés; flanelle blanche et rouge unie, hickory unis et à raies, pour matelots, coton blanc et écru, chemises et caleçons en toile et en calico.

POUR LA VILLE ET LE COMMERCE DE LA CAMPAGNE—Habits de fantaisie, Pardessus do, Paletots, sacs, et habits de bureaux, Frockses, Cerro Gordo, D'Orsino, tourallar ou habits d'affaires, etc. etc. Redingotes et habits.

ETOFFES—Draps noir, vert, brun, bleu, bronze, français, anglais, allemands, et américain; draps casimirs étranger et du pays, drap de Sedan et de [illegible].

PANTALONS unis et à fond croisé, guêtres avec sous-pied, ou sans sous-pieds, casimir et cuir, à côtes, casimirs unis et de fantaisie, satinets unis, mélangés et de fantaisie, casimir unis et mélangés, de bleu de ciel.

GILETS—Genre, Collet droit, collet rond, souvent genre, croisés, à la Robespierre, do., dans les étoffes suivantes; casimir noir, cachemir noir à dessin et fantaisie, cachemire brodé, satin noir et fantaisie, soie noire française, écossaise unie, fantaisie de Valence, mérinos noir; florence et laine à carreaux.

Un assortiment de manteaux d'homme, raglans, paletots et redingotes en drap noir pour enfants; jaquettes de voyageurs, cabinets d'Allemagne, Palmetto et Mazurka; gilets en satin, drap, cachemire et valencia. Un grand assortiment de chemises de cotonnade, devants en toile, flanelle brune et blanche de Canton; gilets et caleçons en flanelle unie et trempe blanche et rouge, id. coton, calico fantaisie, gingham, hickory, chemises de peau et caleçons coton rose tressé, cols de toile, cravates en satin et soie fantaisie, cravates noires en poult de soie et gros de Naples, de 36, 37, 32 et 30 pouces de large, cols à boucle, écharpes, mouchoirs de poche en soie fantaisie, en toile unie, de tout genre, ourlés et non ourlés, à vendre à la pièce ou à la douzaine, gants d'hommes et de femmes, noir, fantaisie, castor, soie noire et blanc en chevreau, parapluies en soie et en coton.

☞ Les planteurs et les marchands sont respectueusement invités venir visiter les marchandises ci-dessus avant d'acheter ailleurs.

3 nov THOMAS C. PAYAN & CO

Au Magasin de Grande Variété,
TATOUT FRERES,
No. 161, rue de Chartres, encoignure Toulouse.

REÇOIVENT dans ce moment un grand assortiment de marchandises par les navires Union, Gertrude, Forest King, Memphis de New-York.
20 caisses bas blancs coton pour dames et pour fillettes, Nos. assortis.
2 caisses bas blancs fins et extra fins.
5 caisses bas coton, en couleur diverses.
10 do chaussons coton gris pour hommes.
12 do do do écru et blancs.
9 do do do en couleur pour enfants.
20 do papier à lettre et foolscap, qualités assorties.
10 caisses cartes à jouer à une et deux têtes.
25 do encre à écrire, noire et bleue.
100 ballots ficelle coton [illegible] No. 4, 6, 8, 12, aussi en couleur et coton à lampes.
1 caisses peignes fins, qualités assorties.
5 caisses lacets pour soulier 1/2 et 3/4 yarde.
25 caisses plumettes bonne qualité,
6 caisses baleines pour robes et corsets.
Aussi par les derniers arrivages d'Angleterre.
Un joli assortiment de couteaux de poche et de table.
2 caisses ciseaux qualités assorties.
12 do rasoirs fins et ordinaires.
12 do aiguilles à coudre bonne qualité.
31 do bas en laine pour dames, et de mérinos
[illegible] caisses chaussettes pour hommes, mêmes qualités.
do bas et chaussettes [illegible]
Ils ont aussi constamment en magasin un grand assortiment de marchandises françaises, allemandes et du pays, qu'ils offrent à vendre, à des prix très modérés. 15 sept

GRAINES A FLEUR—Venant d'arriver par le navire Isaac—Un grand assortiment comprenant cinquante variétés, à vendre en paquet contenant 20 qualités différentes.
Prix $1 le paquet, à vendre par
11 déc D. MAUPAY, 93 rue du Camp

RHUMATISME!

AUX Personnes affligées de Rhumatisme [illegible]

[illegible] NOUVELLE-ORLEANS [illegible] Ce pamphlet [illegible]

[illegible] RHUMATIC COMPOUND & BLOOD PURIFIER [illegible]

C'est à la sollicitation d'un grand nombre de ses amis, [illegible]

Afin d'éviter les contrefaçons, une seule agence a été établie dans chaque ville des Etats-Unis [illegible]. Les bouteilles qui n'auront pas ces signes distinctifs ne peuvent être considérées comme véritables.

☞ Prix: $3 la bouteille.

A vendre, à la Nouvelle-Orléans, à l'encoignure des rues Camp et Gravier. P. LOUIS MASSEY.
7 déc—1m

Médicament précieux.

LE soussigné venant d'être nommé agent général pour la vente du GRAND FEBRIFUGE AMÉRICAIN de Dr Mortimer, remède sans égal pour la guérison des fièvres, a l'honneur d'annoncer qu'il vient de recevoir et qu'il aura toujours en mains un assortiment de ce médicament précieux. Les marchands de la campagne, les médecins et autres personnes sont invités à se pourvoir de ce remède [illegible] un médicament infaillible pour les fièvres de tout genre, ainsi que pour les maladies particulières aux climats du Sud et de l'Ouest.

Cette médecine n'est composée que de végétaux et est mise en bouteilles de huit onces, accompagnée du détail sur la manière de s'en servir.

Prix $1 25 la bouteille. Un escompte libéral sera accordé aux acheteurs en gros.

☞ Les ordres de la campagne seront remplis avec soin. A vendre chez P. LOUIS MASSEY,
7 déc Encoignure Camp et Gravier

Mort aux Rats de Widney.

☞ Cet article, le seul véritable, est un poison certain pour les rats, il est préparé en boîtes pour la ville et la campagne, et se conserve très bien.

Acent—Mort aux Rats, de Widney.

Cette composition employée deux ou trois fois, détruit ces insectes complètement.

A vendre au dépôt du REMÈDE MAGIQUE, chez DALLEY, 151, rue de Chartres, à la librairie, près l'Hôtel St-Charles, et sous la BANNIÈRE DE WIDNEY, en ville. 17oct—3m

Fantaisie et Marchandises sèches
P. W. WOODLIEF, 37, rue de Chartres.

A L'HONNEUR d'informer le public qu'il vient de faire l'ouverture, au magasin indiqué ci-dessus, d'un magnifique assortiment de marchandises FRANÇAISES, ANGLAISES, ALLEMANDES, SUISSES et AMÉRICAINES, sur lesquelles il appelle une attention toute particulière. Son stock se compose en partie des articles suivants:

Cachemires et mousselines de laine riches, unis et à dessins; Ombré riche, soieries changeantes et à dessins, satins riches, moirées et unies; mérinos, alpacas noir et en couleur, bombazines noires, indiennes françaises et américaines, châles en soie et en cachemire, châles de crêpe et de Canton, cols et pèlerines brodés, châles et mouchoirs de coton, linge de table diapré, mouchoirs de poche en toile, [illegible] cotonnade en soie et en coton pour enfants, toile, linon et écossais 7/8, 4/4, [illegible] Russie, 8, 10 et 12, Barnsly pour chemises 9/8, oreillers, jaconats unis et à raies, linon Victoria, mousseline de Mull, Nansook, crinolines, doublure, coutil fil et coton, rideaux damas français, unis à carreaux, do rouge, do fauve, mousseline de rideaux, mousselines brodées et [illegible] guard pour moustiquaires et rideaux, 5, 8 et 12 c, châles de laine et chemises 4/4, 6/4 et flanelle [illegible]; mousselines et jaconats suisses brodés et non brodés, id., dentelle noire de Bruxelles pour mantilles, cols, pèlerines, chemisettes, manchettes, bonnets et manches brodés; pèlerines en dentelles noires et blanches, cols et manchettes brodés pour enfants, robes et bonnets brodés en toile, mousseline suisse brodée en blanc et en couleur, gants et mitaines longs et demi-longs en soie; bas français gris et bruns, guêtres et chaussons en laine et à carreaux pour enfants, habits et manteaux tricotés en laine, mouchoirs soie et madras français, barège noir à raies et à carreaux, barège vert pour voiles; devants de chemises en toile, cotonnade française unie et de fantaisie, bretelles en soie et en coton, mousseline laine unie, en couleur et à carreaux, crêpe noir et en couleur.

AUSSI CRÊPE BAREGE POUR ROBES, article supérieur.

Flanelle brune et blanche de Canton.

Aussi un assortiment complet de [illegible] coton de Kentucky, blanc et couleur, [illegible]. Il appelle aussi l'attention des planteurs sur un assortiment complet de MARCHANDISES DE PLANTATION composé de Kerseys, Lynseys, couvertes Mackinaw blanc et vertes, de toute grandeur, blanches et vertes; Jeans du Kentucky, coton pour chemises et matelots à raie et à carreaux 3/4, 4/4, 6/4 et 10/4; [illegible] de Kentucky, bonnets écossais, &c. &c.
14 nov—2m

REÇU par les navires Agnes, H. G. [illegible] de Brême, un bel assortiment de bas et chaussettes en coton:
300 douzaines bas coton blanc bas prix.
400 do do do [illegible]
500 do do do blanc bonne qualité.
400 do do do [illegible]
100 do do do [illegible]
1200 do chaussettes écru qualités assorties
200 do do gris mêlés.
Aussi en magasin, un grand assortiment de bas couleurs et qualités assorties.
LORNE & FROIS,
25 nov 21 rue de Chartres

Charrues et Quincaillerie.

LES soussignés agents de Hall et de Ballenger, de Maysville, Kentucky, ont en magasin et reçoivent constamment un grand assortiment de leurs célèbres charrues, en fonte et en fer battu, qu'ils offrent aux prix des manufactures, savoir:

74	charrues de Hall,	No. 1	sans coutre,		$ 5. 50
[illegible]	do do	do 1	avec do		7. 00
54	do do	do 2	do do	coton	8. 00
15	do do	do 2	do do	do	10. 00
30	do do	do 2	do do	allege	9. 50
54	do do	do 3	do do	do	12. 00
25	do do	do 4	Giraffe,	do	16. 00
13	Flukes do	do 1			12. 00
15	do do	do 2			13. 00
23	Sub soil do	do 1			7. 00
28	do do	do 2			11. 00
30	Charrues de Ballenger,	1	sans coutre		5. 50
28	do do	do 1	avec do		7. 00
40	do do	do 2	do do		9. 00
32	do do	do 3	do do		10. 00
16	do do	do 4	do do		12. 00

AUSSI—Un grand assortiment de quincaillerie pour habitation, savoir: chaînes, clous coupés et forgés, haches de Hunt, poêles, pinches, couteaux à cannes, pantures à plaques et à gonds, neveux, et un grand assortiment de fer anglais et américain; huile pour sucrerie, à lampes et de lin; esprit de térébenthine, mastic, vitres et peintures.

Ils sont aussi agents pour la vente des roues de Wheeling, (Virginie), et ont en magasin 83 paires avec brancards et essieu en fer de 2 à 5 pouces.

HOGAN, TUREAUD & CONAND,
25 nov 20 Vieille Levée

F. & J. LACOSTE.
105, Rue Royale.

REÇU par les navires Talma de Bordeaux, Mary Flower du Havre et d'importations antérieures:
150 barriques vin rouge, Château Laffitte, Margaux, St-Julien, et St-Estèphe Médoc, Haut-St-Emilion, St Emilion, 1er, 2e, 3e et de crus;
200 barriques vin rouge ordinaire diverses marques
50 1/2 do do même qualité qu'en barriques;
40 1/2 do do blanc Haut Sauterne et Sauterne;
200 caisses vin rouge et blanc diverses marques;
Vermout première qualité;
Vin de Porto et d'Espagne;
Cognac et eau-de-vie anglaise;
Anisette, guignolet d'Angers;
Fruits à l'eau-de-vie et liqueurs de toutes qualités;
Bouchons à bouteilles, demi bouteilles et à damejeannes. 11 déc

F. & J. LACOSTE,
No 105, rue Royale,

RECOIVENT par les navires Vesta, Anna et Ferrière, du Havre, les articles suivants, qu'ils vendent bon marché:
Voilettes, dentelles blanches et noires.
Cols et pèlerines brodés riches.
Mouchoirs batiste fil, brodés, unis et imprimés.
Boutons de nacre et fantaisie.
Bas de coton gris et cachou pour femmes et enfants.
Chaussettes laine et coton pour hommes et enfants.
Gilets de flanelle française.
Mitaines laine, gants castor, laine, soie et coton;
Bretelles gomme, ordinaires et riches.
Peignes de corne de buffle, d'écaille et d'imitation.
Brosses à dents, à ongles et à têtes.
Eau-de-Cologne, essences, extraits d'odeurs.
Odontalgique, huile pour toilette.
Savons de toutes qualités, cosmétiques, poudres,
Pommades fines et superfines, crème de Perse, [illegible]

Marchandises Françaises.

LES soussignés ont reçu par les navires Blake, Bartley et Windsor-Castle, du Havre, les marchandises suivantes, qu'ils offrent à vendre à bas prix:
2 caisses guingham d'automne 4/4,
1 do damas rouge et bleu,
2 do chassis uni pour rideaux,
1 do indienne rouge uni pour rideaux,
balles cotonnade à pantalons,
1 caisse bas coton gris pour femmes,
1 do do do do pour enfants,
9 do calico blanc pour chemises,
1 do schalls cachemire imprimés,
1 do [illegible] imprimés riches,
1 do [illegible] noirs,
2 do tissus écossais pour robes 4/4,
2 do vestes peluchées,
2 do [illegible] drap avec garnitures,
2 do foulards coton imprimés,
9 do mouchoirs coton batiste imprimés,
1 do chaussettes coton rayées,
1 do chemises en indienne d'Alsace,
5 do barèges imprimés,
3 do foulards soie pour la poche,
2 do mousseline laine imprimée et unie,
1 do moire noire et gros de Naples noir,
1 do mousseline de soie,
1 do [illegible] couleur à rondes,
1 do [illegible] dentelles du Puy et de Mirecourt, imit. valenciennes et Malines,
1 caisse boutons de nacre assortis,
1 do corsets, 1 do bourses soie,
1 do galon-fil français, 1 do allemand
5 do ombrelles soie [illegible]
1 do parasols soie noire 20 et 22 pouces,
1 do rubans satin, couleurs et numéros assortis
1 do taffetas noir, numéros do,
14 ballots jaconats imprimés,
2 caisses cols brodés pour dames et enfants,
1 do franges soie et passementerie assortis,
1 do drap noir sedan, qualité extra,
1 do [illegible] laine noir do do
1 do gants et mitaines fil,
2 do indienne française riche,
2 caisses mouchoirs madras de toutes qualités,
1 do organdy imprimé riche,
1 do [illegible] fourrés,
1 do [illegible] coton tricot,
1 do guingham 27 et 30 pouces,
6 do indiennes imprimées riches fond blanc,
N. B. La plupart de ces marchandises ont droit au drawback et sont convenables pour le Mexique.
Aussi en magasin un assortiment complet de marchandises américaines, parmi lesquelles:
10 caisses indiennes [illegible], nouveaux patrons,
DUFOUR, DURAND & CO.,
oct24 25, Chartres.

PERDU OU EGARE.—Les certificats suivants, provenant de la succession Bernard Duchamp, pour quatre actions du fond capital de la Banque de l'Etat de la Louisiane, sur chacune de ces actions [illegible] le No 1878 et sont datés du 27 juillet 1821. [illegible] Avis est par le présent donné qu'application sera faite à la dite Banque afin d'obtenir de nouveaux certificats pour les dites actions. 28 déc—30t

PERDU OU EGARE.—Les certificats de douze actions du fond capital de la compagnie du [illegible] Pontchartrain, et provenant de la succession Bernard Duchamp. Le certificat de deux actions porte le No 201. Un autre de quatre actions [illegible] le No 399 et un troisième de six actions le No [illegible]. Avis est par le présent donné que application a été faite à la dite compagnie afin d'obtenir de nouveaux certificats pour les dites actions. [illegible] 30t

[illegible]

Art. 3. Toute personne tenant [illegible] payera une taxe annuelle de [illegible] piastres [illegible].

Art. 4. Toute personne faisant le métier de vendre des groceries et où l'on détaillera au verre des liqueurs spiritueuses, payera une taxe annuelle de [illegible] piastres, payable par trimestre [illegible].

Art. 5. Tout marchand de comestibles qui vendra des spiritueux à la bouteille ou à la pinte, paiera une taxe annuelle de cent piastres payable d'avance par trimestre; bien entendu qu'il est spécialement défendu aux propriétaires de tout cabaret ou de toute grocerie, de vendre ou de donner aux esclaves [illegible] de vendre en détail moins d'une pinte de liqueurs, sous peine d'une amende de vingt cinq piastres au moins et de cinquante piastres au plus, pour chaque contravention; laquelle sera recouvrable devant une Cour de juridiction compétente. La moitié de l'amende sera donnée au dénonciateur, et l'autre moitié au profit de la Municipalité; bien entendu que cet article ne s'appliquera pas aux personnes faisant le commerce des groceries en gros et en détail.

Art. 6. Toute personne faisant des affaires en gros et en détail comme marchand, épicier, droguiste ou apothicaire, paiera une taxe de quarante piastres par an, d'avance.

Art. 7. Toute personne faisant des affaires en détail comme marchand, épicier, négociant, droguiste ou apothicaire, paiera une taxe de quinze piastres, même lorsque les dits marchands vendront des articles manufacturés par eux-mêmes ou autrement.

Art. 8. Une taxe annuelle de cinquante piastres payable d'avance, sera payée par tout marchand de commission, et tout membre d'une maison de commission en commandite paiera d'avance une taxe [illegible].

Art. 9. Tout courtier d'argent ou trafiquant en monnaies qui n'est pas de change, paiera une taxe de cent piastres par an, d'avance.

Art. 10. Tout banquier ou toute personne faisant de l'achat et de la vente des lettres de change son principale occupation, et toute personne qui fait la banque et le courtage de change [illegible], paiera une taxe de deux cents piastres—Cet article ne s'applique pas aux courtiers ordinaires de change, et d'argent dont fait mention l'article 9.

Art. 11. Tout agent de compagnie d'assurance faisant des affaires dans cette ville sans une charte ou autorisation de la législature de cet Etat, paiera une taxe annuelle de sept cent cinquante piastres d'avance, laquelle sera répartie en portions égales entre les Compagnies incorporées de [illegible] ville.

Art. 12. Tout prêteur sur gages paiera une taxe de cinq cents piastres par an d'avance, et une piastre pour le coût de licence. Et toute personne qui prétendra exercer la condition de prêteur sur gage sans avoir au préalable payé la dite taxe et obtenu la dite licence, sera passible d'une amende de vingt-cinq piastres pour chaque jour qu'elle exercera, ainsi la dite industrie.

Art. 13. Tous ceux qui tiennent des entrepôts pour y recevoir des marchandises paieront une taxe annuelle de vingt-cinq piastres pour chaque entrepôt qu'ils tiendront.

Art. 14. Tout courtier de navire ou courtier maritime paiera une taxe annuelle de $30 d'avance.

Art. 15. Une taxe annuelle de vingt-cinq piastres, payable d'avance, sera payée par tout courtier.

Art. 16. Tout détaillant de Soda paiera une taxe de $10 par an d'avance.

Art. 17. A dater du 1er janvier 1847, toute personne tenant hôtel ou pension publique où il y aura une buvette établie, devront payer pour la dite buvette la somme de $100 et une taxe additionnelle de $1 par chaque pensionnaire qu'elles seraient préparées à recevoir, plus $1 pour le coût de la licence, payable par semestre, d'avance. Et toutes personnes qui tiendront de pareils établissements, devront, avant que leurs licences leur soient délivrées, déclarer sous serment pardevant le maire, le nombre de pensionnaires que peut contenir leurs dits établissements. Pourvu qui nul hôtel ou pension ne paiera moins de 50 piastres, ni pour plus de 250 pensionnaires au taux de 2 piastres par chaque pensionnaire; chaque pensionnaire au dessus de 250 en paieront une piastre par chaque pensionnaire qu'elles seront préparées à recevoir.

Art. 18. Toutes personnes tenant pension particulière et ne recevant pas plus de dix pensionnaires, seront exemptes du paiement d'aucune taxe, et toutes personnes recevant plus de dix pensionnaires, payeront une taxe de deux piastres par pensionnaire, pour chaque pensionnaire au-dessus de dix, payable d'avance, et les personnes tenant pension particulière devront [illegible] le nombre de pensionnaires qu'elles sont préparées à recevoir.

Art. 19. [illegible] paiera une taxe de cent piastres payable d'avance par trimestre, [illegible] et lorsqu'elles n'ont pas de buvettes, [illegible] ne paieront que trente piastres par an, payable par trimestre.

Art. 20. Tout restaurant [illegible] paiera [illegible] cent cinquante piastres [illegible].

Art. 21. Toute personne tenant [illegible] paiera une taxe de [illegible] piastres pour chaque [illegible].

Art. 22. Chaque table de billard paiera une taxe annuelle de quarante piastres par an et une piastre pour le coût de la licence.

Art. 23. Chaque établissement de jeux de quille paiera une taxe de vingt piastres par an, par jeu, payable [illegible], plus une piastre de licence.

Art. 24. Tout propriétaire ou preneur d'un théâtre ou d'un amphithéâtre paiera d'avance annuellement une taxe de cent piastres; [illegible] d'une ménagerie paiera d'avance une taxe de dix piastres par représentation; et pour toute autre exhibition, de quelque nature qu'elle soit, [illegible] de prendre une licence avant aucune exhibition, sous peine de $25 d'amende par contravention.

Art. 25. Tout propriétaire ou gardien d'une écurie, où sont loués des chevaux et des voitures avec leur attelage, et où on nourrit ou reçoit des chevaux pour les entretenir, paiera une taxe de cinquante piastres par an, payable d'avance, plus une piastre pour licence.

Art. 26. Tout individu qui ne sera pas citoyen de l'Etat de la Louisiane et qui ne résidera pas dans cette ville, qui fera des affaires commerciales dans les limites d'une des trois municipalités, qui achètera ou vendra des produits ou marchandises, qui achètera ou vendra des lettres de change, qui fera des avances d'argent sur consignations de produits ou marchandises, [illegible] une taxe de cent piastres à la Municipalité dans laquelle il réside temporairement; et cette taxe de cent piastres l'autorisera à faire des affaires pendant l'espace d'une année seulement. [illegible]

Art. 27. Toute personne occupant, en tout ou en partie, un magasin, comptoir ou bureau, qui sera engagée dans des négociations d'affaires ou dans des affaires directement liées à l'achat ou à la vente de produits ou marchandises, soit qu'elle agisse comme partie principale, ou comme agent pour les dits achats et ventes, qu'elle soit résidente d'une manière permanente ou temporaire dans cette ville, qu'elle fasse ses ventes sur la levée ou à bord de tout chaland, barge, bateau à vapeur, navire ou bâtiment, paiera une taxe de vingt-cinq piastres par an, d'avance, et une piastre de licence. Et toute personne engagée dans telle branche des affaires mentionnées dans la présente ordonnance, qui refusera ou négligera de donner au collecteur son ou ses noms et de lui faire connaître son genre d'affaires, et qui exercera son industrie avant d'avoir payé audit collecteur, lorsqu'il en sera requis, la taxe ci-dessus, ne se munira pas d'une licence, paiera une amende de pas moins de 25 piastres ni plus de 50 piastres pour chaque jour qu'ils exerceront sans avoir payé ladite taxe. Cette amende sera recouvrable pardevant tout tribunal compétent, au nom de la taxe imposée, le procès devant être institué au nom du collecteur de ladite taxe.

Art. 28. Toute personne vendant des huîtres paiera une taxe annuelle de quinze piastres; pourvu que cet article ne soit pas interprété de manière à en permettre la vente du 15 avril au 15 septembre, dans des charrettes, &c.

Art. 29. Tout marchand de fruits paiera une taxe annuelle de dix piastres d'avance.

Art. 30. Tout entrepreneur ou contracteur paiera une taxe annuelle de vingt-cinq piastres d'avance.

Art. 31. Il est ordonné par le Conseil général de la ville de la Nouvelle-Orléans, qu'à partir du 1er de janvier 1849, tout débitant de médecines patentées paiera, par avance, une taxe de cinquante piastres par an.

Art. 32. Tout teinturier et dégraisseur faisant le commerce en cette qualité, paiera par avance une taxe de dix piastres par an.

Art. 33. Celui qui tiendra un chantier de chargement de bois ou de planches, paiera par avance une taxe de vingt piastres par an.

Art. 34. Celui qui tiendra un bureau de placement (Intelligence office) paiera par avance une taxe de dix piastres par an et devra prendre une licence. Chaque licence désignera le numéro de la maison où le bureau est tenu, le numéro de chaque licence; et toute personne qui obtiendra une licence paiera au maire la somme d'une piastre pour ladite licence; et toute personne qui essayera de tenir un bureau de placement dans cette ville sans avoir préalablement obtenu une licence, paiera une amende de $50.

Art. 35. Toute personne qui aura divers établissements tels que cabarets, cafés ou tout autre magasin, avec buvette, paiera les taxes imposées par cette ordonnance sur chacun de ces cabarets, ou cafés, magasins, etc.

Art. 36. Tout marchand de nègres paiera une taxe annuelle de deux [illegible] piastres, et il devra prendre une licence avant de faire aucune vente, soit par lui-même, soit par [illegible] sous peine de $25 d'amende par chaque nègre vendu.

Il est en outre ordonné que dans tous les cas où une peine ou une amende est imposée, pour une infraction des ordonnances de ce Conseil, la moitié de l'amende sera au profit du dénonciateur et l'autre moitié à la municipalité où la contravention aura été commise. Les taxes décrétées par cette ordonnance seront [illegible] devant toute Cour de juridiction compétente. Les dites taxes seront prélevées à la place des taxes imposées par l'ordonnance du 22 décembre 1846, et les ordonnances du 21 et du 31 décembre 1847. Toute ordonnance contraire aux dispositions de la présente, est rappelée.

Signé: WIGHTMAN SMITH, président.
Approuvé le 21 décembre 1848,
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme,
H. BIER, Commis.

JOHN STROUD & CO.,
ATELIER DE MARBRIER,
146, rue Commune, entre Carondelet et Baronne

Marbreur de cheminées—Grates à [illegible]
Monuments!
Tombeaux, plaques à inscriptions, pierre de [illegible] ainsi que toute espèce de marbres.
Chaux de Thomaston!
Plâtre de Paris calciné, ciment Romain hydraulique [illegible] à plâtrer, sable blanc Anglais, briques à feu [illegible] et Pensacola.
☞ M. JOHN STROUD a transféré son local [illegible] No. 58, rue de la Douane, au No. 146, rue Commune entre Carondelet et Baronne.
15 mars—1an

[illegible]—600 caisses et 100 demi de [illegible] Impérial, [illegible] 200 do 6, 10, 12 et 13 livres, [illegible] Impérial, Poudre à Canon et Young Hyson, à vendre par H. A. NORCROSS,
22 déc 68, rue des Magasins

[illegible]

Châles [illegible]

Porcelaines et Cristaux.

Services pour thé et déjeuners—Déjeuners—Vases d'or—Vases à fleurs style gothique et autres—Pots à fleurs—Paniers, corbeilles—Vide-poches, porte-cigares—Boîtes à poudre, à épingles—Miroirs garnis de cheminées et de Toilette—Bijoux en biscuit, porcelaine, tels que: Bustes et statuettes de Pape, de l'archevêque de Paris—Bénitiers, bustes et statuettes de toute les tailles.

Aussi, Parraud appelle l'attention des dames sur un choix de peignes d'écaille et de buffle, à [illegible], à décrasser, à papillotes, en [illegible] et imitation d'écaille.

Coiffures de bals, couronnes de fleurs, bouquets et garnitures de robes.

Grand choix de parfumerie des premières maisons—Jouets d'enfants et poupées—Fabrique de perruques, pour hommes et dames, nattes, bandeaux et tresses—Grand assortiment de cheveux, à vendre. 8déc

LIQUIDATION POSITIVE.

LE soussigné, de retour de son voyage annuel en France, a l'honneur d'informer très respectueusement le public et les dames, qu'il vient d'ouvrir un magnifique assortiment d'articles, choisis spécialement dans les premières maisons de hautes nouveautés de Paris; tout ce qui compose la toilette des dames se trouve réuni dans son établissement, tels que: dépôts, brochés, satins glacés, levantines, moires noires, gros de Naples, velours tout soie, taffetas d'Italie de toutes largeurs, satin uni et broché, gros de Paris, gros d'Afrique, Florence de toutes nuances, mousseline soie, toile du Nord pour robes, cachemire uni, dito imprimé, barège uni, dito imprimé, dito à bandes de soie, mousseline unie et brodée, blanche et en couleurs, tarlatane pour robes de bal, tulle illusion, dito Bruxelles brodée, crêpe noir et blanc, un grand choix de broderies telles que: cols, pèlerines, mouchoirs, chemisettes, bonnets, manchettes, mouchoirs batiste, dito à ourlets, unis, brodés, imprimés pour dames et enfants, dito très riches garnis de Valenciennes, bonnets de baptême et robes de baptême, écharpes et châles en cachemire français, dito imprimés, dito en soie, crêpes de Chine, dito brodés, blancs et en couleurs, écharpes et châles de Cachemire, dentelle id., dito Bruxelles, dito Malines, de $3 à 50 pièces—gants et mitaines de toute description; bas de soie, dito fil, noir et blanc, unis et brodés, [illegible], souliers de satin, fleurs artificielles—aussi: cravates, plumes, peignes, bretelles en soie, dito richement brodées, chemises et écharpes pour hommes, dito pour dames.

Il offre également un choix superbe d'objets d'étrennes, tels que: boîtes à ouvrages pour dames, garnies en argent, dito à odeurs et 3 flacons, un bel assortiment de porcelaines et de cristaux, presse papiers, dito très richement garnis, voitures suspendues pour deux enfants, boîtes de patinage et une infinité d'autres articles convenables pour présents.

Le soussigné réitère que l'intention de liquider entièrement sa maison est positive, que par conséquent les prix seront très doux.

Les personnes qui ont des comptes à la maison sont instamment priées de les faire régler.

R. D. FANIS,
8 déc 140, rue Royale.

LE soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages du Havre, de Liverpool, de New-York et de Boston, les articles suivants qu'il offre à vendre en détail à des prix très réduits:
Parasols et ombrelles de toutes les couleurs.
Cols brodés pour dames et pour fillettes.
Mouchoirs batiste brodés pour dames et fillettes.
Mouchoirs batiste festonnés, brodés en blanc et en couleur.
Gants chevreau fins de toutes couleurs et grand.
Gants soie et filoselle pour dames et pour hommes.
Bas coton blancs, do gris, do écrus, do filoselle pour dames et pour fillettes.
Chaussettes en coton et en laine pour hommes et garçons.
Mouchoirs linon batiste extra fins.
Do batiste pour dames.
Do batiste pour hommes.
Do Chollet blancs et en couleur.
Mérinos français en couleur.
Mousseline laine toute en couleur, do imprimée.
Grenadine à carreaux pour robes.
Barège imprimé, dessins variés et nouveaux.
Châles cachemire imprimés 7/4.
Châles cachemire noirs 7/4.
Corsets sans coutures pour toutes les tailles.
Lacets pour corsets de 5 yards.
Couvertures pour lits en laine et coton [illegible].
Dentelles Valenciennes de toutes les largeurs.
Do Bruxelles noire. do do
Bonnets mousseline brodés p. dames et enfants.
Indienne française imprimée.
Indienne à meuble rouge, jaune et bleue.
Mousseline laine pure 4/4 et 5/4.
Barège noir, do vert en pièce.
Voiles Barège noir, do verts.
Crêpes noirs et blancs.
Flanelle française et américaine croisée et unie de toutes les couleurs.
Chemises mérinos tricotées p. hommes et dames.
Caleçons mérinos tricotés p. hommes et dames.
Toile d'Irlande, toile à draps, toile de Paris.
Nappes et serviettes damassées.
Serviettes blanches et écrues.
Mouchoirs madras français.
Coton blanc de 3/4, 7/8, 4/4 et 10/4.
Coton écru de 3/4, 7/8, 4/4, 6/4 et 12/4.
Coutil et ginghas pour matelas.
Cotonnade pour robes et pour pantalons.
Indienne Merrimack et Cocheco,—et une infinité d'autres articles trop longs à détailler.
Il attend très prochainement par le navire Anna, du Havre, des mantelets dans le dernier genre.
D. B. MAGARTY,
9nov 228 rue Bourbon.

J. P. LASSERRE, Coutelier,
Rue Condé, No 23, en face la rue Madison,
Nouvelle-Orléans.

A l'honneur d'informer messieurs les Docteurs et les Etudiants qu'il vient de recevoir de M. Charrière, de Paris, par le navire Jacques Laffitte, un assortiment d'instruments de chirurgie, tels que trousses pleines et vides, acier et argent, à poche, boîte, dito d'ordinaire, boîtes à dissection, amputation, trépan, cataracte, lithotritie, accouchement et autres, spéculums de tout genre, sondes, et [illegible] les instruments utiles à l'art chirurgical. Il fabrique tous les objets ci-dessus et autres, fait les réparations et tout ce qui est utile à leurs entretiens. Il fabrique les bandages herniaires et appareils orthopédiques.

Il a également l'honneur d'informer le Public en général qu'il vient de recevoir par le même arrivage un assortiment de ciseaux fins de tout genre et de toutes grandeurs; couteaux, canifs, objets de jardinage, couverts de voyage, services à dépecer, rasoirs garantis et une quantité d'autres objets, le tout à des prix modérés.
15nov—3m J. P. LASSERRE.

Marchandises Françaises.

LE soussigné vient de recevoir par les navires Anna, Ferrière et Brunswick, les articles ci-après qu'il vendra à des conditions libérales:
2 caisses rubans de soie façonnés Nos 7, 9, 12.
1 do do de gaze Nos 7, 9.
1 do do taffetas noir et couleur 15, à 12.
3 do broderies, dentelles, pèlerines, berthes, guimpes, manchettes, cols, voilettes et robes pour baptêmes.
1 do serge noire, pour tailleurs.
1 do mérinos pour robes et pour manteaux.
1 do cravates soie noire et en couleur;
1 do tulle illusion, crêpe crêpé et crêpe lissé;
1 do mouchoirs de batiste unis et brodés;
1 do éventails ordinaires et riches;
10 malles modes consistant en [illegible] français, nouveaux dessins;
1 caisse draps et satins laine, noirs;
2 do mouchoirs imitation des Indes
2 do ombrelles grandes nouveautés,
2 do gants et mitaines filet blanc et noir.
1 do fournitures de modes;
1 do foulards de soie pour robes.
1 do cachemire d'Ecosse;
1 do satin uni, noir et blanc;
1 do dentelles noires et valenciennes;
1 do sacs, bourses, souvenirs et autres articles de fantaisie;
2 malles chemises de couleur Alsace,
1 caisse corsets français, fichus pour dames en soie et cachemire;
2 do gants de peau pour dames.
FRED. HONIS, 68, rue Conti, en
13 dec face la Banque de la Louisiane.

LE soussigné arrivant de France, où il a fait le choix d'un grand et bel assortiment de marchandises, qu'il a reçu par les navires Victoria et May Flower, du Havre, Murillo et Everhard de Brême et qu'il offre à vendre aux prix les plus modérés au détail:
Gants, chevreaux blanc, couleurs et noir pour homme.
Dito peau de daim couleurs, et gants soie pour hommes.
Cravattes en soie noire et couleurs, chemises en toile.
Boîtes à ouvrage, nécessaires pour dames et messieurs.
Parapluies et ombrelles en soie, canes de fantaisie.
Parfumerie de Monpelas, grand assortiment.
Peignes d'écaille, brosserie, &c. &c.
Paniers à ouvrage pour dames.
Eau de fleurs d'oranges en estagnon et [illegible]
Quilles, billes, jonchées, &c., &c., pour billards.
Articles de fantaisie pour dames et messieurs.
Jouets pour enfants, grand choix de Paris et d'Allemagne, et une quantité d'articles trop longs à détailler. J. B. PASSY,
4 déc—30 179, rue de Chartres.

Marchandises Françaises.

LES soussignés offrent à vendre (en gros seulement), en débarquement du navire Windsor Castle, du Havre, l'assortiment suivant:
16 ballots guingham d'hiver à carreaux nouveautés 4/4 et 5/4.
8 cais. ombrelles nouveautés assorties.
5 do foulards glacés pour robes.
3 do tarlatane 6/4 pour manteaux d'enfants.
2 do mousseline laine unie de toutes nuances.
2 do barège riche à carreaux et imprimé,
3 do soieries noires, glacés, couleur et fantaisie.
1 do bretelles riches et cravates, nouveautés soie et satin.
2 do mouchoirs de batiste unis, ourlés, rivières et brodés.
4 do dentelle noire et blanche, objets de fantaisie.
1 do cols et pèlerines mousseline, tulle et jaconas brodés.
5 do gants peau pour hommes et femmes, Jouvin et autres.
3 do rubans satin uni [illegible], qualités, No 1 à 12.
3 do do satin façonnés, No 4 à 12.
2 do do taffetas noir et couleur, No 1/2 à 12.
2 do franges et passementerie noir et couleur,
2 do bourses, jarretières et articles de fantaisie.
1 do boutons de nacre, ivoire, os, &c.
1 do do [illegible] à l'aiguille pour habits
1 do fleurs, aigrettes, couronnes, guirlandes, &c.
3 do crêpe noir et couleur assort.
[illegible]
3 do jupes crinoline nouveauté.
2 do bas coton unis et fantaisie, et laine p. enfants.
1 do [illegible] laine tricotés pour enfants.
2 do peignes d'écaille, corne, buffle, écaille, &c.
1 do épingles à cheveux de tous genres.
1 do anneaux de rideaux.
1 do couverts fer battu, 7 et 7 1/2.
3 do capsules F 1 et G D.
1 do chapeaux Monte Christo pour hommes.
3 do [illegible] velours assortis.
1 do [illegible] flanelle [illegible] pour hommes.
7 do vestes peluchées de tous genres.
1 do [illegible] vernis (Nye).
2 do [illegible] assorties pour doublures.
1 do [illegible] noirs et [illegible] maroquinées.
3 do brosses à dents, à ongles et à cheveux.
1 do bretelles coton assorties.
1 do parfumerie assortie.
1 do couvertures pour nègres.
1 do papier à lettre différentes qualités.
De plus, en magasin:—Un assortiment de [illegible] mouchoirs madras, gants et mitaines filet longs, [illegible] brodés, &c., et un très beau choix de [illegible] pour robes, [illegible]
RAVELET & FESTE,
[illegible] 35, rue de Chartres, au premier.

VINS en barriques—15 barriques St-Julien [illegible]
10 do St-Estèphe [illegible]
16 do [illegible] 1842, en magasin, à vendre par J. et J. PARDOS,
1 déc 15, rue Conti.

[illegible]

[illegible] pieds de profondeur [illegible] environ 50 arpents de [illegible]

2e. [illegible] sur la rive droite du fleuve Mississipi à environ 21 milles de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornée à la ligne supérieure par la propriété de Charles A. Jacobs, et à la ligne inférieure par la propriété ci-dessus décrite, mesurant environ cinq arpents plus ou moins de face au fleuve, sur une profondeur de quarante arpents. [illegible] environ 20 arpents de [illegible] en bois debout, [illegible] ainsi qu'un canal de 1414 pieds de long, [illegible] de cheval, conduisant à la terre haute qui est très boisée.

3e. Environ 900 cordes de bois près de la sucrerie, environ 100 [illegible] de bois à [illegible], 20 paires de bœufs domptés, environ 45 chevaux et mulets, 20 moutons et 25 cochons, une voiture et une vieille barouche, charrettes, harnais, charrues et autres ustensiles aratoires, un grand skiff en bon état.

4e. Cent-quarante esclaves dont 56 hommes, 43 femmes et 41 enfants des deux sexes au-dessous de 10 ans.

TERMES ET CONDITIONS:

Les deux terres, animaux, cordes de bois près de la sucrerie, instruments aratoires, etc., seront vendus séparément, et les esclaves séparément ou par famille suivant les deux termes et conditions suivants, savoir:

1o. Les terres payables: un quart du prix d'adjudication comptant, et la balance à un, deux, trois et quatre ans de crédit, en billets portant hypothèque sur la propriété, sans endossement.

2o. Les animaux, cordes de bois, instruments aratoires, etc., payables comptant.

3o. Les esclaves payables; un tiers comptant, et la balance du prix d'adjudication à un et deux ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'administration de la succession et portant hypothèque.

Tous les billets seront fournis par coupons à la satisfaction de l'administrateur et devront porter huit pour cent d'intérêt l'an, en cas de non paiement à leur échéance, sans que les parties soient autorisées à en différer le paiement.

Les acquéreurs seront tenus de faire connaître leur endosseur au moment de l'adjudication, et au cas qu'il ne serait pas accepté, le shérif remettra immédiatement l'esclave ou les esclaves en vente.

Tous les actes de vente devront être passés par devant P. Claire, recorder de la paroisse St Charles, aux frais des acquéreurs, dans les dix jours qui suivront l'adjudication; autrement la propriété ou l'esclave seront revendus à la folle enchère de l'acquéreur.

Les esclaves ne seront livrés qu'après que les actes de vente seront passés; et les animaux, etc. qu'après qu'ils auront été payés.

☞ Toutes les propriétés offertes en vente peuvent être visitées et examinées par les personnes qui désireront acheter, en s'adressant à M. O. M. Garcia, qui réside sur l'habitation principale.

Paroisse St Charles, le 4 décembre 1848.
8 déc—3ps et ij N. ST MARTIN, shérif.

DESCRIPTION DES ESCLAVES DE LA SUCCESSION AUGUSTIN MASCOT,

Qui seront vendus le samedi 6 janvier 1849.

Abraham, âgé d'environ 47 ans, nègre de champ, charretier, laboureur.
Alfred, âgé d'environ 30 ans, domestique, cocher, ingénieur.
Alexandre, âgé d'environ 20 ans, nègre de champ, charretier, laboureur.
Alexis, âgé d'environ 40 ans, nègre de champ, charretier, laboureur, vacher.
Antoine, âgé d'environ 25 ans, nègre de champ, charretier, laboureur, un peu cuisinier.
Auguste, âgé d'environ 22 ans, nègre de champ, [illegible]
Becnabé, âgé d'environ 20 ans, nègre de champ, charretier, laboureur.
Barthélemy, âgé d'environ 19 ans, nègre de champ, charretier, laboureur.
Bernard, âgé d'environ 20 ans, nègre de champ, charretier, laboureur.
Basile, âgé d'environ 24 ans, nègre de champ, charretier, labour[eur].
Ben, âgé d'environ 22 ans, nègre de champ, charretier, laboureur.
Bethencourt, âgé d'environ 55 ans, charpentier, maçon, calfat, tonnelier, un peu forgeron, entend à l'équipage et surtout tirer les batteries.
Bill, âgé d'environ 45 ans, nègre de champ, charretier, laboureur (ayant une hernie et hydropique).
[illegible], âgé d'environ 25 ans, nègre de champ, charretier, laboureur et [illegible].
[illegible], âgé d'environ 50 ans, nègre de champ.
Billy, âgé d'environ 40 ans, nègre de champ, charretier, laboureur.
Branch, âgé d'environ 33 ans, nègre de champ.
Casimir, âgé d'environ 40 ans, nègre de champ.
[illegible], âgé d'environ 35 ans, nègre de champ, charretier, laboureur.
Daniel Anglais, âgé d'environ 44 ans, nègre de champ, charretier, bon sillonneur et bien entendu à l'équipage.
Daniel Backey, âgé d'environ 30 ans, nègre de champ, charretier, bon sillonneur et bien entendu à l'équipage.
Dick, âgé d'environ 34 ans, nègre de champ, charretier [illegible].
Edmond, âgé d'environ 40 ans, nègre de champ, charretier, tonnelier (borgne).
Eugene, âgé d'environ 19 ans, nègre de champ, charretier, laboureur et calfat.
François, âgé d'environ 25 ans, nègre de champ, charretier, laboureur.
Georges, âgé d'environ 35 ans, nègre de champ.
Gilbert, âgé d'environ 30 ans, nègre de champ, charretier, laboureur.
Hilaire, âgé d'environ 65 ans, nègre de champ.
Henry, âgé d'environ 46 ans, nègre de champ, charretier, laboureur, sillonneur, tonnelier, très entendu à l'équipage.
Hyppolite, âgé d'environ 58 ans, nègre de champ, charretier, laboureur.
Isaac, âgé d'environ 46 ans, nègre de champ, charretier, laboureur, sillonneur, tonnelier, chef d'équipage sachant tirer des batteries.
Joshua, âgé d'environ 33 ans, nègre de champ, charretier, laboureur, forgeron, ingénieur (ayant une hernie).
Joe, âgé d'environ 40 ans, nègre de champ, charretier, laboureur, chef d'équipage, sachant tirer les batteries.
Joseph, âgé d'environ 65 ans, nègre de champ, charretier à bœufs.
Laurent, âgé d'environ 18 ans, nègre de champ, charretier à bœuf et à cheval.
Louis Backey, âgé d'environ 33 ans, nègre de champ, charretier, laboureur.
Louis Julienne, âgé d'environ 35 ans, nègre de champ, charretier, laboureur.
Mark, âgé d'environ 40 ans, nègre de champ, charretier, laboureur.
[illegible], âgé d'environ 50 ans, nègre de champ.
Mathurin, âgé d'environ 48 ans, nègre de champ, charretier, laboureur.
Moïse, âgé d'environ 58 ans, nègre de champ.
[illegible], âgé d'environ 60 ans, nègre de champ.
Peter, âgé d'environ 35 ans, nègre de champ, charretier, laboureur.
Pierre, âgé de 60 ans, charpentier, charron, tonnelier.
Remy, âgé de 55 ans, nègre de champ, charretier à bœuf et laboureur.
Yaya, âgé de 32 ans, nègre de champ, charretier à bœuf et laboureur.
Charles, âgé de 65 ans, charpentier, charron et calfat.
Jean Louis, âgé d'environ 70 ans, faiseur de paniers, [illegible].
Léandre, âgé d'environ 65 ans, nègre de champ (ayant une hernie).
[illegible], âgé d'environ 65 ans, nègre de champ (estropié, sujet à l'épilepsie).
Michel, âgé d'environ 40 ans, cocher et s'entendant à réparer les harnais.
William, âgé d'environ 41 ans, gardien de moutons.
Vincent, âgé d'environ 40 ans (infirme et idiot).
Voltaire, âgé d'environ 15 ans, nègre de champ.
Lindor, âgé d'environ — ans, (absent depuis 10 ans.)
Valère, âgé d'environ 55 ans, commandeur.
Celeste, âgée d'environ 35 ans, cuisinière avec ses 3 enfants, Louise, âgée de 8 ans, Eléonore de 3 ans et Laïse d'un an.
Henriette Anglaise, âgée d'environ 40 ans, négresse de champ, cuisinière des nègres, avec ses cinq enfants, Juliette, âgée de 9 1/2 ans, Michel de 7 1/2 ans, François de 5 1/2 ans, Louison, de 3 1/2 ans, et Arsène, de 2 ans.
Charlotte, âgée d'environ 40 ans, négresse de champ (maladive, sujette aux crises), avec ses 2 enfants, Zhbel, âgée de 9 ans et Lucie de 5 1/2 ans.
Charlotte Thabeo, âgée d'environ 33 ans, domestique, blanchisseuse et repasseuse, avec ses 5 enfants, Oscar, âgé de 9 ans, Désirée, de 6 ans, Louis, de 3 ans, Henriette de 3 ans, et Marie, de 7 mois.
Mary Lorio, âgée d'environ 30 ans, négresse de champ (maladive), avec ses 5 enfants, Thomas âgé de 9 ans, Raphaël, de 5 ans, Frederick, de 3 ans, Henry, de 2 ans, et Lucinde d'un mois.
Lalie, âgée d'environ 21 ans, avec ses trois enfants, Théodose âgé de 5 ans, Charles, de 4 ans et Moïse de 3 ans.
Betcy, âgée d'environ 44 ans, domestique, bonne couturière, avec ses deux enfants, Ovide, âgé de 8 ans et Constance de 4 ans.
Hélène, âgée d'environ 29 ans, domestique, blanchisseuse et repasseuse, avec ses deux enfants, Adèle, âgée de 5 ans et Adrien 2 ans 1/2, (louée en ville).
Sophie, âgée de 24 ans, domestique; avec ses 2 enfants, Toussaint, âgé de 3 ans et Louis de 5 ans (louée en ville).
Caroline, âgée de 23 ans, domestique, avec ses trois enfants, Mélite, âgée de 5 1/2, Marthe de 4 ans et Julie d'un an.
Delphine, âgée de 16 ans, négresse de champ, avec son enfant Jacques, âgé de 4 mois.
Félonise, âgée de 17 ans, négresse de champ, avec son enfant Hélène, âgée de 5 mois.
[illegible], âgée de 21 ans, domestique avec ses 2 enfants, Delia, 4 ans et Alison de 9 mois.
[illegible], âgée de 20 ans, négresse de champ, avec ses 2 enfants, Liberté, 3 ans 1/2, et Adeline, 5 mois.
[illegible], âgée de 25 ans, domestique, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, avec ses deux enfants Hyacinthe, 5 ans 1/2 et Geneviève, 3 ans 1/2, (ayant une hernie).
Nancy, âgée d'environ 40 ans, avec ses deux enfants, Catherine, 8 ans et Eve de 5 ans.
Joséphine, âgée de 19 ans.
Aimée, âgée d'environ 38 ans, négresse de champ.
Marianne, " 17 "
Prosine, " 13 "
[illegible], " 60 " (infirme).
Célestine, " 19 " domestique, (louée à la ville).
Pauline, " 17 "
Adelaïde, " 19 " domestique.
Backey, " 65 " jardinière et sage-femme.
Henriette, " 35 " blanchisseuse et domestique.
Zoé, " 17 " domestique (sujette aux crises).
Julienne, " 70 "
Louise, " 65 " (infirme).
Marie-Louise, " 28 " bonne blanchisseuse, repasseuse et domestique.
Marie-[illegible], âgée de 75 ans (infirme).
Marie St Amand, âgée de 45 ans, négresse de champ.
[illegible], âgée de 60 ans, négresse de champ, (borgne).
Marie Jeanne, âgée de 65 ans, négresse de champ (infirme).
Petite Marie, âgée de 51 ans, négresse de champ (maladive).
[illegible], âgée de 11 ans.
[illegible] 41 [illegible] blanchisseuse.
[illegible], âgée d'environ 50 ans.
Marie Thabeo, âgée d'environ 40 ans, négresse de champ.
Eugénie, âgée d'environ 66 ans, (infirme).
Claire, " 45 " négresse de champ (maladive).
Sylvie, âgée de 11 ans.
Mathilde, âgée de 11 ans. 19déc

F. M. MONSSEAUX, MARBRIER,
No 218, rue St Louis, et au Vieux Bassin, Nouvelle-Orléans.
Tombes, Monuments, Inscriptions, [illegible]
Dépôt de CHAUX [illegible]
25avril—1an

[illegible] & [illegible] NEVIUS [illegible]

[illegible] Aux Nos 21, rue des Magasins, un grand assortiment complet de groceries, provisions, liqueurs, vins, cigares, &c.
A [illegible] lits, chaises, armoires, bureaux, &c. 9déc

Pendules! Montres! Bijouterie!
Sans réserve.
Au Magasin, No 6, rue de Chartres.
PAR N. VIGNIE, Encanteur.

MERCREDI 27 et JEUDI 28 décembre 1848, à 10 heures du matin, on vendra un assortiment de MONTRES, PENDULES, BIJOUTERIE et ARTICLES DE FANTAISIE, &c. &c., en lots convenables aux acheteurs.—La vente sera positive. 27 déc

Chandelles, Champagne et Brandy.
Vente sans réserve.
PAR CHS. MAILLOT,
A. BLACHE, Encanteur,

IL sera vendu aujourd'hui, 27 du courant, à dix heures du matin, au No. 30, rue de la Vieille-Levée:
250 boîtes chandelles;
20 barils huile;
50 paniers champagne;
50 barils brandy;
30 barils genièvre. 27 déc—1

VENTES A L'ENCAN

Brodequins de l'armée.
PAR F. FERNANDEZ & WHITING.

JEUDI, 28 décembre, à dix heures, il sera vendu, à leur magasin d'encan, encoignure St Louis et Chartres, pour clore une consignation:
85 caisses brodequins de l'armée;
10 do do Russet. 27 déc—2

Propriété de valeur dans la paroisse Plaquemines.
PAR S. GUINAULT, Encanteur.

IL sera vendu samedi, le 30 décembre 1848, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis:

Une propriété située dans la paroisse Plaquemines, sur la rive gauche du fleuve Mississipi, à environ 47 milles au dessous de la ville de Nouvelle Orléans, mesurant un arpent et demi de face au fleuve, sur 40 arpents de profondeur, ensemble une maison de 50 pieds de face, [illegible], un grenier et une cuisine, [illegible].

Il y a aussi une propriété une grande quantité d'arbres fruitiers, tels que: orangers, citronniers, pêchers, figuiers, plaqueminiers, grenadiers, etc. Toute la façade de la propriété est entourée d'un pieu debout, sur deux arpents de profondeur.

Conditions: moitié comptant et la balance à un an de crédit en un billet endossé à satisfaction et hypothéqué, payable à la Banque de la Louisiane.

L'acte chez P. Lacoste, notaire public. 22 déc

Vente pour cause de départ.
PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Bureau No. 57, rue Toulouse.

VENDREDI prochain, 29 du courant, à 10 heures du matin, rue d'Orléans No 35, entre Royale et Bourbon—il sera vendu sans réserve, tout le mobilier d'une famille, [illegible] lits, tables, chaises, [illegible] &c. &c.
Conditions—comptant. 27 déc

Bijouterie! Bijouterie!
PAR BONNEVAL & DOMINGON,
Bureau No 54, rue Toulouse.

IL sera vendu vendredi, 29 courant, à midi, à la Bourse St Louis, sans réserve,

Une facture de bijouterie, consistant en montres en or et argent des meilleurs fabricants, épingles, chaînes, bracelets, boucles d'oreilles, porte crayons en or et autres objets de bijouterie, tous de première qualité.
Conditions—Comptant. 27déc

Meubles—Meubles.
PAR BONNEVAL & DOMINGON.
Bureau, 54 rue Toulouse.

IL sera vendu samedi 30 courant, à 10 heures du matin, au No 268 rue Villeré, entre Toulouse et chemin du Bayou, sans réserve—

Une quantité de meubles consistant en lits, matelas, armoires, chaises, toilettes, tables, rideaux, ornements de cheminée, miroirs, batterie de cuisine, le tout neuf et en parfait état.

La vente est positive, le propriétaire quittant la ville.
Conditions—comptant 27 déc

Bois de Cyprès de construction et chantier à bois.
PAR MORPHY & NEVIUS.

JEUDI 28 courant, à 4 heures, il sera vendu à l'encoignure des rues Baronne et St Joseph, le stock complet d'un chantier à bois de cyprès pour construction, et le bail du dit chantier finissant le 14 juin 1850. Le bois sera vendu en lots, à la convenance des acheteurs.

Aussi—Dans le cas où elle ne serait pas vendue avant, une charrette à double attelage.
Conditions, à la vente. 27déc

Bancs de l'Eglise St Patrick.
PAR BERNARD TURPIN, Encanteur.

SAMEDI prochain 30 courant, à midi, il sera vendu à l'encan, à l'Arcade de Banks:
Le banc No 9, [illegible] St Patrick. [illegible]
Acte de vente par devant [illegible] Chiapella notaire public.
Conditions—Moitié comptant, et la balance à 6 mois, en un billet endossé et portant hypothèque. 22déc

SANS RÉSERVE.
Propriétés dans la Municipalité No Un.
PAR BEARD, CALHOUN & Co.,
J. A. BEARD, Encanteur.

IL sera vendu à l'encan, jeudi, 11 janvier, à midi, à la Bourse St Louis,
5 lots de terre dans le faubourg Tremé, situés dans l'îlet borné par les rues [illegible], Rocheblave et Lapeyrouse [illegible] qui sera exposé à la Bourse.
Conditions—1/2 comptant, balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets portant hypothèque et intérêt à 8 p. 100 jusqu'à parfait paiement.
Actes de vente par devant [illegible] M. Beard, notaire public, aux frais des acheteurs. 22déc

Quatre beaux terrains dans le faubourg Tremé.
PAR THS. J. SPEAR & E. M. DELELY
T. J. SPEAR, Encanteur.

VENDREDI, 29 décembre courant, à midi, à la Bourse de [illegible], rue St-Louis, il sera vendu:

Quatre terrains situés au faubourg Tremé, dans l'îlet borné par les rues Royale, Prieur, La Harpe et Columbus, désignés sous les Nos. 20, 21, 22 et 23, îlet No. 16. Chacun de ces terrains mesure 31 pieds de face à la rue Prieur, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ainsi qu'il appert d'un plan qui sera exposé le jour de la vente.

Conditions: Moitié comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit, pour billets sans endossement, portant hypothèque sur la propriété vendue jusqu'à paiement intégral.

Actes de vente par devant J. M. [illegible], notaire, aux frais des acquéreurs. 23 dec

PAR JACOB LEVI.
Vente de succession.

PAR ordre de l'honorable George Strawbridge, juge de la 4e Cour de District, il sera vendu le 29 courant, rue St Pierre, à deux portes de l'encoignure Bienville, tous les effets mobiliers de feu Mary C. Nichols, se composant de meubles et effets, &c. 19 déc

Vente importante de propriétés dans les 1re et 3e Municipalités.
PAR BEARD, CALHOUN & CO.
J. A. BEARD, Encanteur.

SAMEDI, 13 janvier 1849, à midi, il sera vendu sans réserve, à la Bourse St Louis, les propriétés de valeur suivantes:

1o. Sept lots de terre face à la rue St Paul, mesurant 30 pieds 8 pouces [illegible] sur 160 pieds de profondeur, entre les rues [illegible] et Seconde.

2o. Trois lots de terre face à la rue Seconde mesurant chacun 30 pieds 5 pouces 1 ligne sur 123 pieds 11 pouces 1 ligne de profondeur entre les rues Toulouse et St Pierre.

3o. Dix lots face à la rue Toulouse, mesurant 30 pieds 9 pouces chacun, sur 100 pieds de profondeur, entre les [illegible] et Seconde.

4o. Neuf lots de terre face à la rue Toulouse, mesurant chacun 31 pieds 5 pouces, sur 110 pieds de profondeur, entre les rues Van Buren et Quatrième.

5o. Deux lots de terre face au canal Carondelet, mesurant chacun 31 pieds 5 pouces 6 lignes, sur 104 pieds 8 pouces de profondeur, entre les rues Van Buren et Quatrième.

Troisième Municipalité.

6o. Une maison et lot de terre rue [illegible], mesurant 60 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur. Sur ce lot se trouve une excellente maison en bois à un étage, louée maintenant à d'excellents locataires.

7o. Six lots de terre face à la rue Congrès, entre les rues Grands Hommes et Craps, mesurant environ 30 pieds de face sur 92 pieds 9 pouces à 11 pieds de profondeur.

8o. Trois lots de terre, rue Casacalvo, entre les rues Montegut et Clouet, mesurant chacun 38 pieds 11 pouces face à la rue Casacalvo, sur 138 pieds 11 pouces de profondeur. Sur ces lots se trouvent une étable et une bonne maison en bois à un étage, louée maintenant à la compagnie des omnibus.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 12 et 18 mois de crédit, en billets portant hypothèque sur les propriétés. Les billets qui ne seront pas payés à échéance porteront intérêt à raison de 8 p. 100 par an jusqu'à parfait paiement.

On pourra se procurer tous les renseignements désirables sur ces propriétés, le 23 décembre, au bureau des encanteurs.

Les plans des dites propriétés seront exposés à la Bourse huit jours avant la vente. 18déc

Succession de Jeanne Eueol Dugué Livaudais, décédée, épouse de Louis Harang.
PAR P. E. LAYET, Encanteur.

F. Octave Harang vs. L. A. Harang et autres cohéritiers, pour un partage.

EN vertu de deux décrets rendus, le 24 mai et le 5 juillet 1848 par l'Honorable Cour du Troisième District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, pour la paroisse Jefferson, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai samedi le 13 janvier 1849, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre celles Gravier et Natchez, à l'adjudication des propriétés foncières et esclaves ci-après, savoir:

1o.—UNE PORTION DE TERRE, située dans la paroisse de Lafourche Intérieure, à environ 35 milles au-dessous de Thibodeauxville, mesurant 20 arpents de face au bayou Lafourche, sur 40 arpents de profondeur, bornée à la limite inférieure par les terres ci-devant appartenant à Jacques Philippe Eueol Dugué Livaudais, et à la limite supérieure par des terres ci-devant appartenant à François Joseph Eueol Dugué Livaudais et Charles Eueol Dugué Livaudais.

2o.—LE TIERS INDIVIS d'une portion de terre située dans la même paroisse de Lafourche Intérieure, entre le bayou de la Vacherie, les terres du [illegible] Lafourche et une ligne droite qui doit partir du bord du Bayou de la Vacherie de l'autre côté des Saules [illegible] au bout de la levée de Coquille, [illegible] entre le Petit Bayou et les Chênes.

3o. Les esclaves, Pierre nègre de champ, âgé de 30 ans, ayant une hernie, Félicianne, cuisinière, âgée de 35 ans, [illegible]

Conditions.—Pour les propriétés foncières, un quart payable comptant, et la balance à un crédit de un, deux et trois ans, en billets endossés à la satisfaction du tuteur, garantis par hypothèque sur la propriété, et portant intérêt à dater de leurs échéances à raison de huit pour cent l'an. Et, pour les esclaves, un quart payable comptant, et la balance à six mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du tuteur, garantis par hypothèque sur les esclaves vendus, et portant huit pour cent d'intérêt par an, à dater de leurs échéances jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par devant [illegible] Black Jr, recorder de la paroisse [illegible] de Jefferson, aux frais des acquéreurs.
6 déc—16, 27 et 13 janv.

Pieds de Fleurs.

UN assortiment de Tulipes, Narcisses et Oignons, venant d'arriver par le navire Isaac, à vendre par D. MAUPAY,
19 déc 93 rue du Camp

Graines de Jardinage.

UN grand assortiment comprenant toutes les graines de saison, venant d'arriver par le navire Lucas, et à vendre par D. MAUPAY,
19 déc 93 rue du Camp

[illegible] Vermillionville [illegible] partira pour le port [illegible] Vermillionville [illegible] JOHN HALL.
27 déc

[illegible] Attakapas [illegible] TAKAPAS, capitaine [illegible], partira [illegible] Franklin, Centreville, Pattersonville [illegible]. Pour plus d'informations, s'adresser à bord ou à
27 déc JOHN HALL, No. 17 Front Levée.

POUR BALIZE, FORT JACKSON, CANAL RAPPELT et toutes les habitations intermédiaires de la Côte du Fleuve.

Le steamer paquebot COURIER, capt. J. MARTIN, partira tous les samedis, à 10 heures A. M., et sera de retour le lundi soir. Il repartira de nouveau pour Canal Rappelt tous les mercredis, à 10 heures A. M. et reviendra le jour suivant.

Le steamer bon marcheur ELLEN, capt. Nelson Larose, partira pour Canal Rappelt tous les mardis et vendredis, à 10 heures A. M., et reviendra tous les mercredis et samedis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à la [illegible] de la rue St-Louis, ou à
AUG. LAROSE, agent.
18déc 70, Vieille Levée

PAQUEBOT REGULIER,
Deux fois par semaine,
POUR LA COTE ET LAFOURCHE.

Le beau bateau à vapeur [illegible] pour les passagers, le MARY FOLEY, capitaine G. Dufrène.

Partira de la Nouvelle Orléans tous les Mardis, à dix heures du matin, et le Vendredi, à cinq heures de l'après midi.

Il repartira de Thibodeauxville tous les lundis, à 8 heures du matin, et les Mercredis, à deux heures de l'après midi.

Il partira de Donaldsonville tous les Jeudis à six heures du matin, et les Dimanches à cinq heures du soir.

Le steamer MARY FOLEY est entièrement neuf et a été expressément construit pour le commerce de la côte. Aucune dépense n'a été épargnée pour en faire un des bateaux les plus agréables et des plus commodes qu'il y ait. Il est pourvu d'une machine qui empêche l'explosion des bouilloires, et d'une excellente pompe à incendie.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à MM. [illegible], Nouvelle Orléans; A. F. [illegible], Napoleonville; Collins et Richard, Thibodeauxville.

☞ Le prix du fret ou du passage [illegible] que celui des autres bateaux qui font le même commerce.
1oct—☞

MALLE DES ETATS-UNIS, POUR BAYOU SARA, PORT-HUDSON, PLAQUEMINES, DONALDSONVILLE et la Côte.

Le magnifique steamer LUNA, capt. D. H. Fairchild, partira de la ville pour les [illegible] les Dimanches et Mercredis, à 9 heures du matin, pour les ports ci-dessus. [illegible]

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à [illegible], 6, rue Gravier, MARTIN GORDON Jr, [illegible] rue du Camp.

Voyages d'Automne et d'Hiver.

Paquebot régulier pour la Côte, Donaldsonville, Plaquemines, Baton Rouge, Port-Hudson, Waterloo et Bayou Sara.

Le bateau à vapeur bien connu BELLE CREOLE, capitaine F. A. [illegible], reprendra ses voyages réguliers [illegible] fois par semaine, à compter de dimanche prochain 13 du courant. Il partira de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches et mercredis, à 9 heures du matin, précises, et du Bayou Sara tous les lundis et jeudis, à 10 heures du matin.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN L. CHAMPOMIER,
8 aout Agent, 47 1/2, Vieille Levée.

PAQUEBOT REGULIER.
STEAMER BELLE ISLE.

Pour la côte, Donaldsonville, [illegible], bayou Goula, Plaquemines, Baton Rouge, Port Hudson, Waterloo, Bayou Sara, Tunica, Williamsport, Fort Adams et les ports et habitations de la route.

LE steamer neuf et solidement construit BELLE ISLE, capitaine [illegible] Johnson, ayant été acheté expressément pour les voyages ci-dessus, commencera ses voyages réguliers à partir de mardi 27 juin et continuera toute la saison comme suit: Départ de la Nouvelle-Orléans tous les Mardis à 10 heures; Retour, départ de Fort Adams tous les Jeudis à 9 heures, de Williamsport le même jour à midi et du Bayou Sara tous les vendredis matin à 11 heures.

Le Belle Isle a disposé ses heures de départ de manière à descendre la côte tous les samedis dans la journée. Le capitaine [illegible] que les passagers qui voudront bien s'embarquer à son bord, y trouveront autant de confortable que dans les meilleurs bateaux du fleuve. La table sera pourvue des meilleurs articles du marché. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
R. DUNBAR & Co, 97, rue Gravier,
ROMAN & KERNION, 3, Front Levée,
17 ju GERARD & FERIER, 14, rue Conti.

POUR NEW-YORK.—Via Havane, Savannah et Charleston.—Compagnie des steamers de la malle des Etats-Unis.—Le steamer de la malle des E. U. FALCON, partira [illegible] mercredi, 10 janvier, à 5 heures [illegible] pour les ports ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à PARADISE SAFFARANS & Co., agents, 67, rue Gravier.

☞ Les passagers pour la Havane sont requis de se procurer des passeports.

Prix de Passage.
Pour New York chambre, [illegible]
Do 2me chambre [illegible]
Do entrepont, avec table [illegible]
Pour Charleston [illegible]
Pour Savannah [illegible]
Pour la Havane chambre [illegible]
Do 2me chambre [illegible]
Do entrepont, [illegible] [illegible]

Les cabines ne seront considérées engagées que lorsque le prix en sera payé. 25 déc

COMPAGNIE DE STEAMER POUR L'OCEAN PACIFIQUE.

LES STEAMERS PAQUEBOTS DE LA MALLE DES ETATS-UNIS,
Le CALIFORNIA, de 1,050 tonneaux, capt. Cleaveland Forbes.
Le PANAMA, [illegible]
L'OREGON, [illegible] Pearson.

Partiront de Panama pour les ports de [illegible], le Mexique et la Californie, comme suit:
Le premier le 5 janvier.
Le second le 15 février.
Le troisième le 1er mars.

Après cette époque l'un des steamers précités partira de Panama tous les 1er de chaque mois.

Il y aura à bord de chaque steamer un chirurgien distingué.

[illegible]

Les passagers ont droit à 300 liv. de bagage. [illegible]

Nul passage ne sera considéré retenu que lorsque le prix en aura été payé. S'adresser à PARADISE SAFFARANS & Co, 67, rue Gravier.

POUR TAMPICO.—[illegible] Le brick paquebot MILLAUDON, capitaine [illegible]

POUR SAN FRANCISCO (CAL.) [illegible] ARCHELAUS, [illegible] BAILLEY & BAXTER, 77, rue Commune.

POUR CHAGRES—Passage chambre: $50—à l'entrepont $30—La goélette [illegible] URBANO, capitaine [illegible]. [illegible] R. M. HARRISON & Co, 77, Poydras, ou DEWEY & Co, 67, Gravier, près Bank Place.
27 déc

POUR LA HAVANE.—Le brick paquebot régulier MARY ANN JONES, capt. West, ayant une partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour le restant du fret ou passage, ayant de bonnes accommodations, s'adresser à W. H. SIMMONS,
20 déc 31, Gravier.

POUR NEW-YORK.—Le navire paquebot régulier et fin voilier ATLANTIC, cap. Rose, est maintenant en chargement et partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord au débarcadère de New-York, vis-à-vis la bâtisse [illegible] ou à JOHN O. WOODRUFF & Co.,
22 déc 92 et 93, rue des Magasins.

POUR NEW-YORK—Ligne de paquebots [illegible], entre New-York et la Louisiane.—Pour partir sous peu.—Le navire fin voilier [illegible], capitaine Geo. S. Brewster, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, [illegible]. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, au poteau No. 1, [illegible] la rue St Joseph, ou à J. W. STANTON & Co,
19 déc Encoig. Magasins et Lafayette

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier de première classe BRUNSWICK, capitaine Thomas, partira promptement. Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à PIERRE FOUTZ,
15 déc 93 rue de la Douane.

POUR BORDEAUX.—Le navire fin voilier TALMA, capitaine [illegible], ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira promptement pour le port ci-dessus. Pour compléments de fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à V. MAIGNAN,
7déc 87, St Louis.

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier de première classe VESTA, capitaine [illegible], ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret 500 balles coton ou passage, s'adresser à A. [illegible],
rue Royale, [illegible]
☞ Pour passage, ayant de belles [illegible] s'adresser à bord. 6déc

H. BONNABEL, DROGUISTE

GRANDE [illegible] de cette année, et de première qualité.
Le soussigné offre les deux premières [illegible] la livre, et la dernière [illegible] en quantités convenables aux acheteurs. H. BONNABEL, Droguiste pharmacien,
26 déc Faubourgs Natchez et Tchoupitoulas

EN débarquement du navire Swanton, le soussigné offre à vendre:
9 tonneaux fromage de Gruyère;
30 caisses fromages de Hollande;
1000 damejeannes de 5 gallons.
D. LANATA,
[illegible] Nos 6 et 10, rue [illegible]

100 sacs sel fin [illegible], à vendre par W. L. BURGESS & Co,
23 nov Agents